

Nom et Prénom de l'élève :

Dates du stage :

Entre :

représenté par :

**Et le Collège Notre-Dame « Les Oiseaux » 106 Grande Rue
78480 VERNEUIL SUR SEINE**

représenté par son Chef d'Etablissement, Monsieur LE SAOUT

Il a été convenu ce qui suit :

TITRE PREMIER - Dispositions générales

Article premier :

La présente convention a pour objet la mise en œuvre au bénéfice des élèves du collège d'une action d'éducation concertée, organisée conformément aux dispositions de la circulaire n° 2003-134 du 8 septembre 2003, relative à l'organisation de séquences éducatives en entreprise.

Article 2 :

Cette action a pour objet notamment de soutenir l'intérêt des élèves pour la formation professionnelle qu'ils reçoivent au sein de l'Etablissement scolaire. Ses modalités sont consignées dans une annexe pédagogique qui pourra être révisée au terme de chaque année scolaire par accord entre les parties contractantes. Le stage est obligatoire dans le cursus scolaire de l'élève.

Article 3 :

Durant ce stage, les élèves sont soumis aux règles générales en vigueur dans l'entreprise, notamment en matière de sécurité, de visite médicale et d'horaires, sauf dispositions spéciales figurant au titre II de la présente convention.

Article 4 :

Les élèves sont associés aux activités de l'entreprise concourant directement à l'action pédagogique. Mais en aucun cas, leur participation à ces activités ne doit porter préjudice à la situation de l'emploi dans l'entreprise.

Article 5 :

Les élèves restent sous statut scolaire pendant le déroulement de la séquence en entreprise et ne peuvent de ce fait prétendre à aucune rémunération de l'entreprise. Le transport et Les repas ne sont pas pris en charge par l'entreprise.

Ils bénéficient de la législation sur les accidents du travail en application de l'article 416.2^e, premier paragraphe du Code de la sécurité Sociale.

En cas d'accident survenant à l'élève stagiaire, soit au cours du travail, soit au cours du trajet, le chef d'entreprise s'engage à faire parvenir toutes les déclarations le plus rapidement possible au Directeur ; il utilise, à cet effet, les imprimés spéciaux qui sont mis à sa disposition par le Directeur, à charge pour celui-ci de remplir les formalités prévues. L'élève est assuré par la Mutuelle Saint-Christophe (n°contrat : 208 500 505 59 187) pour les activités scolaires et extra scolaires par une garantie « Individuelle Accident ». Pendant le stage, l'élève est donc couvert pour ses déplacements au sein de l'entreprise.

Le Chef d'entreprise prend les dispositions nécessaires pour garantir sa responsabilité civile chaque fois qu'elle sera engagée.

Le Directeur du collège contracte une assurance couvrant la responsabilité civile des élèves pour les dommages qu'ils pourraient causer pendant la durée ou à l'occasion de leur stage dans l'entreprise.

Article 6 :

Le Directeur du collège et le Représentant de l'entreprise se tiendront mutuellement informés des difficultés qui pourraient naître de l'application de la présente convention et prendront, d'un commun accord et en liaison avec l'équipe pédagogique du stage, toutes dispositions nécessaires.

TITRE II - Dispositions particulières

Nota : Les dispositions figurant dans ce titre sont déterminées par les contractants. Elles concernent notamment :

- Les éventuels aménagements aux règles générales en vigueur dans l'entreprise.
- Les modalités d'accès des élèves stagiaires au restaurant, au foyer et aux diverses installations de caractère social, culturel ou sportif de l'entreprise.

En aucun cas, elles ne sauraient déroger aux dispositions législatives en vigueur.

Le Représentant de l'entreprise

Le Chef d'Etablissement

Objet: séquence d'observation de la vie professionnelle

Madame, Monsieur,

Conformément au BOEN n°30 du 25/08/2005 (circulaire n°2005-124 du 26 juillet 2005) les élèves de troisième doivent effectuer une **séquence d'observation en milieu professionnel**, la date celle-ci est fixée par le collège Notre Dame « Les Oiseaux » du **lundi 4 au 8 décembre 2017**.

L'objectif de ce stage n'est pas pour l'élève de fournir un travail effectif, mais d'observer la structure d'une entreprise ou d'un service, l'activité qui s'y déroule, avoir des contacts avec les employés, afin de s'approprier une représentation fiable de la vie active et du monde du travail et de la mettre en perspective de son devenir propre.

En fonction de l'activité de l'entreprise ou du service d'accueil, de petites tâches pourront être confiées au « stagiaire », en excluant toutefois le travail sur machines. (Ils ne sont pas couverts par la législation du travail). L'élève accueilli rédigera un rapport de stage évalué par son professeur principal.

Nous vous remercions par avance de bien vouloir réserver le meilleur accueil à l'élève porteur de la présente, et, en fonction de vos disponibilités, de bien vouloir réserver une suite favorable à sa demande de stage.

Merci aussi de renseigner la fiche d'info-suivi annexée à la présente convention en page 4 que celui-ci doit vous donner dès son arrivée.

Comptant sur votre compréhension, nous vous prions, Madame, Monsieur, d'agréer l'expression de nos sentiments les meilleurs.

J. ALONSO
Responsable pédagogique

F. BOURIAUD
Directeur adjoint du collège

ANNEXE A LA CONVENTION DE STAGE

NOM DE L'ENTREPRISE :

Adresse – CP VILLE :

Tèl :

Nom du tuteur :

Tèl tuteur :

Fonction :

Mail du tuteur :

NOM - Prénom élève :

classe :

HORAIRES JOURNALIERS DE L'ELEVE

	MATIN		APRES- MIDI	
LUNDI	de	à	de	à
MARDI	de	à	de	à
MERCREDI	de	à	de	à
JEUDI	de	à	de	à
VENDREDI	de	à	de	à

ACTIVITES PREVUES :

HEBERGEMENT : - chez les parents
 - autre (à préciser)

MODE DE TRANSPORT :

RESTAURATION : - en entreprise
 - autre (à préciser)

Fait le/..../... en trois exemplaires.

Le chef d'entreprise et/ou
 le responsable de l'organisme d'accueil

Le chef d'établissement

Vu et pris connaissance le :

Les parents ou le responsable légal

L'élève